

## Rapport annuel DEVELOPPEMENT DURABLE 2013

Débat d'Orientation Budgétaire 2014



# Le développement durable

## Préambule

*Le Mans Métropole et la Ville du Mans ont choisi d'inscrire leurs actions dans un développement durable. La décision d'engager une démarche d'Agenda pour le 21ème siècle formalise et conforte cette ambition, son élaboration est commune aux 2 collectivités du fait de la mutualisation des services.*

*Ce document permet de balayer l'ensemble des politiques mises en place par le Mans Métropole tant dans ses projets que dans ses modes de fonctionnement. Il permet aussi de mettre en lumière la transversalité déjà existante dans l'action de la collectivité.*

*Le rapport annuel développement durable est un document obligatoire présenté lors du débat d'orientation budgétaire. Son objectif est alors d'alimenter les discussions sur les choix politiques au regard des finalités du développement durable. Pour notre collectivité, celles-ci comptent notamment :*

- *La lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,*
- *La préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources,*
- *La cohésion sociale et la solidarité,*
- *Les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.*

## Sommaire :

### Partie 1 : La stratégie et les actions de Le Mans Métropole en matière de développement durable

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- 1 Bilan carbone et Plan climat énergie
- 2 Semaines du développement durable 2013  
CHANGEMENT CLIMATIQUE, DES CLES POUR AGIR
- 3 Sensibilisation du grand public aux enjeux et solutions de maîtrise de l'énergie à l'Arche de la nature
- 4 Espace Info Energie (EIE)
- 5 Développement des mobilités douces (marche, vélo...)
- 6 Développement des transports en commun
- 7 Efficacité énergétique des logements

#### Cohésion sociale et solidarité

- 1 Programme Local de l'Habitat (PLH)
- 2 Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)
- 3 Rénovation urbaine
- 4 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- 5 Lutte contre les inondations

#### Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

- 1 Développement urbain
- 2 Arche de la nature
- 3 Boulevard nature
- 4 Qualité de l'eau
- 5 Lutte contre la pollution lumineuse

#### Développement de modes de production et de consommation responsables

- 1 Recyclage et réduction des déchets
- 2 Soutien actif aux filières de demain

#### Outils de gouvernance de la démarche de développement durable

- 1 Vice-présidence au développement durable
- 2 Semaine du développement durable
- 3 Réseau élus/techniciens des communes sur le développement durable
- 4 Elaboration du Plan climat énergie Le Mans Métropole / Ville du Mans

### Partie 2 : Vers une collectivité plus exemplaire et plus responsable

#### Contribution à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

- 1 Efficacité énergétique
- 2 Production d'énergie par l'usine d'incinération des ordures ménagères
- 3 Certificats d'Economie d'Énergie (CEE)
- 4 Déplacement des agents en transports en commun

#### Cohésion sociale et solidarité

- 1 Insertion sociale
- 2 Handicap
- 3 Prévention des risques professionnels

#### Développement de modes de production et de consommation responsables

- 1 Commerce équitable
- 2 Réduction des déchets
- 3 Clauses environnementales
- 4 Adhésion et participation au Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (RGO)

#### Modalités d'élaboration de la démarche de développement durable

- 1 Groupe de pilotage Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et Conseil communautaire
- 2 Cellule opérationnelle de l'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et services

# Partie 1

## La stratégie et les actions de Le Mans Métropole en matière de développement durable

Les politiques publiques qui répondent  
aux finalités du développement durable

# Contribution à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## 1 Bilan carbone et Plan climat énergie

Le **Bilan carbone** conduit simultanément sur Le Mans Métropole et la Ville du Mans permet d'analyser les émissions de CO<sub>2</sub> induites par le fonctionnement et l'exercice des missions de la collectivité : la voirie, l'éclairage public, le traitement des déchets, le déplacement des agents... Il permet aussi de déduire la part du coût de l'énergie dans les services rendus aux habitants. Le Bilan carbone rendu en juillet 2012 constitue le diagnostic préalable à l'élaboration du Plan climat énergie.



Le **Plan climat énergie** de Le Mans Métropole et de la Ville du Mans est en cours d'écriture. A partir des résultats du Bilan carbone, il permettra de définir un programme d'actions. Son objectif est de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux services et à la gestion du patrimoine et de mieux maîtriser notre facture énergétique. Le Plan climat énergie est élaboré en lien avec le Pays du Mans. Ce dernier est chargé de mobiliser autour du Plan climat énergie territorial, non seulement les collectivités, mais aussi l'ensemble des acteurs du territoire. Les deux plans sont complémentaires. Ils seront soumis à l'approbation des élus en décembre 2013.

## 2 Semaines du développement durable 2013 *CHANGEMENT CLIMATIQUE, DES CLES POUR AGIR*

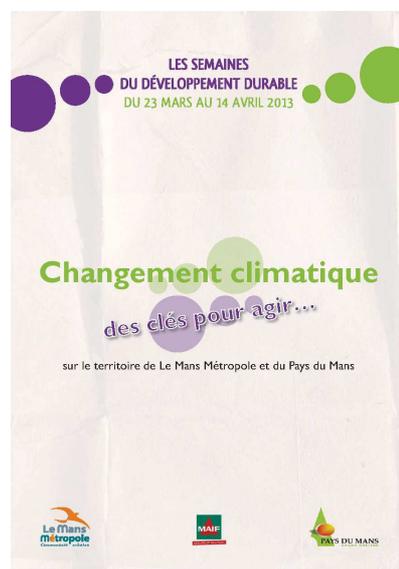
Les **Semaines du développement durable**, évènement annuel à destination du grand public, ont permis en 2013 de faire connaître les démarches climat/énergie en cours sur le territoire du Pays du Mans et de Le Mans Métropole. Plus de 2 500 personnes ont participé aux animations proposées.

Au travers d'ateliers, conférences, visites, cafés-débat, les Semaines ont permis de donner aux habitants des clés pour agir. 29 dates et 20 animations étaient proposées pour illustrer les thématiques des Plans Climat Energie :

- les déplacements et transports,
- l'aménagement urbain et les bâtiments,
- la consommation responsable et la réduction des déchets,
- l'agriculture et la nature en ville.



» Goûter scientifique sur les énergies à destination des familles



L'Arche de la nature fait la **démonstration des énergies renouvelables** sur le site de la Maison de l'eau avec une installation solaire, l'éolienne Bollée et une roue à aube. L'installation solaire photovoltaïque est accompagnée d'un tableau de contrôle qui permet au visiteur de suivre en direct la luminosité et la production d'énergie induite. Une roue à aubes récemment rénovée sera couplée à un dispositif de production d'électricité et un tableau de contrôle accessible aux visiteurs. La prévision de production d'électricité hydraulique est de 400 000 kWh/an. La mise en fonctionnement est prévue pour le début de l'année 2014.

- » Roue à aubes de la Maison de l'eau restaurée en vue de la production d'hydroélectricité



- » Démonstration d'un four solaire lors de la fête des énergies

La **Fête des Energies** organisée à la Maison de l'eau permet une sensibilisation et une information du grand public aux enjeux et aux solutions de la maîtrise de l'énergie. Sur un mode ludique, elle propose des animations, des démonstrations, des expositions, des conférences... La dernière édition du dimanche 23 septembre 2012 a rassemblé 4000 visiteurs.

La Maison de l'eau accueillera bientôt une **exposition permanente sur l'énergie**. Grâce à des manipulations, les économies d'énergie et les énergies renouvelables sont abordées sous toutes leurs formes.

#### 4 Espace Info Energie (EIE)

L'**Espace Info Energie**, cofinancé et hébergé par Le Mans Métropole, offre une information gratuite et objective aux habitants et aux petites entreprises. Des conseils sont donnés lors de permanences, sur rendez-vous, mais aussi à l'occasion de salons ou de visites d'installations.

**N°Azur 0 810 036 038**

PRIX D'UN APPEL LOCAL



#### 5 Développement des mobilités douces (marche, vélo...)

Le Mans Métropole a adopté un **Schéma Directeur Vélo** qui a pour objectif de créer un maillage cohérent en priorisant le raccordement entre elles des voies cyclables existantes. Progressivement, des aménagements intègrent les cyclistes dans les déplacements urbains en leur offrant plus sécurité. Il y a désormais 204 km d'itinéraires cyclables et 100 double-sens cyclables. 2750 emplacements vélos sont installés sur l'agglomération dont 23 zones couvertes. Depuis août 2013, 13 carrefours à feux tricolores viennent d'être équipés de panneaux "cédez-le-passage cycliste au feu".

Les déplacements doux sont systématiquement pris en compte dans les opérations de développement de nouveaux quartiers, que ce soit dans le secteur du Ribay Pavillon, de la Cartoucherie, du Fouillet ou dans les autres communes de Le Mans Métropole.

Depuis janvier 2010, un **service location de vélo** géré par la SETRAM est installé à la Gare Nord. 220 vélos classiques, 238 Vélos à Assistance Electrique (VAE) et 25 vélos pliants sont actuellement proposés à la location pour 1 jour, 1 mois, 3 mois ou 1 an.



» 204 km d'itinéraires cyclables

» Station de location de vélo SETRAM à la Gare Nord

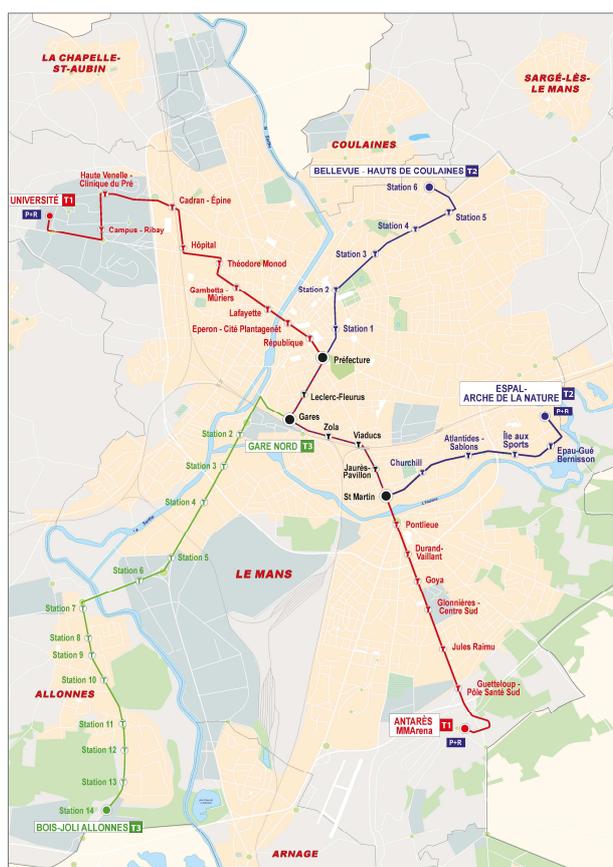


## 6 Développement des transports en commun

Après la mise en service d'une première ligne de tramway de 15,4 km en novembre 2007, le Mans Métropole poursuit son effort d'équipement avec la T2 et la T3.

La **T2, seconde ligne de tramway** sur 3,4 km, reliera la Préfecture à Bellevue – Hauts de Coulaines en passant par la place des Comtes du Maine, des Jacobins, la Croix de Pierre, les Maillets puis l'avenue de Belgrade. La fréquence des rames sera de 6 minutes. 23 000 voyageurs par jour sont attendus. La livraison est prévue pour l'automne 2014.

La **T3 sera une ligne de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)** entre la Gare Nord (au contact des lignes de tramway) et Les Hautes Métairies à Allonnes. La T3 comptera 7,2 km dont 4 en site propre. La fréquence du BHNS sera de 9 minutes avec une prévision de 14 500 voyageurs par jour. La livraison est prévue pour fin 2015 – début 2016.



» Plan du futur réseau Tramway et Bus à Haut niveau de service



» Image de synthèse présentant la ligne T2 sur la place des Jacobins

L'élargissement du périmètre de Le Mans Métropole permet la **desserte des cinq nouvelles communes** Aigné, Champagné, La Milesse, Ruaudin, Saint Saturnin avec 3 nouvelles lignes de bus. Au 1er septembre 2013, une nouvelle ligne « Hautes Métairies - La Croix Georgette » a été mise en service.

La contribution de Le Mans Métropole permet de **réduire le prix du billet à la charge de l'utilisateur**. Ainsi pour une dépense d'exploitation de 100€, 71€ sont couverts par Le Mans Métropole. L'utilisateur, à travers le paiement de son titre de transport, participe à hauteur de 29€.

## 7 Efficacité énergétique des logements

- Le Mans Métropole conduit une **étude sur l'état et les perspectives de développement durable des réseaux de chaleur** desservant le territoire de Le Mans Métropole. L'étude doit aboutir à la définition d'un schéma directeur pour les réseaux de chaleur de ce territoire. L'objectif est d'optimiser les réseaux de chaleur existants pour maîtriser les coûts et privilégier les énergies renouvelables, en particulier la chaleur issue de l'incinération des déchets.
- Le Mans Métropole participe avec l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) au financement de **l'isolation thermique des logements sociaux**. De même, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH), Le Mans Métropole accompagne financièrement les travaux d'efficacité énergétique des bailleurs sociaux et suit l'évolution des loyers et charges. En 2011 et 2012, en plus des projets ANRU, ce sont plus de 1 500 logements sociaux par an qui ont bénéficié des subventions de Le Mans Métropole, pour un montant annuel de plus de 550 000€.
- Depuis mars 2011, le Mans Métropole est partenaire du **programme national « Habiter Mieux »**. Il vise à l'amélioration de l'efficacité énergétique des logements des propriétaires occupants. En 2012, 39 propriétaires occupants à revenus modestes ont obtenu une aide sur le territoire de Le Mans Métropole. En complément, le PLH adopté en juin 2013 prévoit des actions en faveur de l'amélioration énergétique du parc privé, y compris les logements locatifs et les copropriétés.



- » Logements Le Mans Habitat, rue des Alpes quartier Sablons – Bords de l'Huisne, après travaux d'isolation par l'extérieur

- » Logements neufs Le Mans Habitat, avenue Georges Durand, bâtiment basse consommation avec 90m<sup>2</sup> de panneaux solaires thermiques en toiture



# Cohésion sociale et solidarité

## 1 Programme Local de l'Habitat (PLH)

Le **Programme Local de l'Habitat (PLH)** définit pour 6 ans les objectifs de production de logements et les actions à mettre en place pour assurer une offre diversifiée et adaptée aux besoins. En juin 2013, un 2<sup>ème</sup> PLH pour la période 2013-2019 a été adopté sur le périmètre des 14 communes. Il représente un financement annuel de 5 millions d'euros par Le Mans Métropole pour répondre aux objectifs suivants :

- Mobiliser le foncier et la construction au service du développement
- Poursuivre la stratégie en faveur de la mixité sociale
- Favoriser l'accession à la propriété notamment sociale et abordable
- Adapter le parc locatif social existant aux nouveaux enjeux
- Agir en faveur de la qualité et de l'attractivité du parc privé ancien
- Veiller aux conditions de logement et d'hébergement des publics spécifiques

Ces actions ont pour enjeu essentiel de rééquilibrer le développement entre l'agglomération et les espaces périurbains en améliorant l'offre et l'attractivité des logements dans l'agglomération mancelle. Le PLH participe ainsi à la maîtrise de l'étalement urbain.

## 2 Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF)

La Maison de l'Emploi et de la Formation Le Mans Métropole/Pays du Mans, est un levier des politiques d'emploi et d'insertion de la collectivité. La MEF s'attache à améliorer l'efficacité globale des dispositifs pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi de trouver une insertion durable. Elle contribue à l'offre d'insertion, notamment par une aide à la mise en œuvre des **clauses sociales dans les marchés publics**.

- Dans le cadre de sa mission d'aide à la création et la reprise d'entreprise, la MEF soutien et facilite l'activité de « **Cigales** » sur le territoire de Le Mans Métropole. Les « Cigales » sont des groupes de 5 à 20 personnes mobilisant leur épargne pour soutenir des projets locaux de développement durable. Une première Cigale est déjà constituée, la MEF lui apporte son soutien logistique.
- La MEF a été chargée de la mise en place d'un **pôle de ressources des métiers de l'aide à la personne**. Cette proposition d'action est issue des travaux du groupe de réflexion « Emploi, formation, territoire, développement durable » qui a réuni les élus et les partenaires locaux de l'emploi et de la formation. Depuis le mois d'octobre 2012, la MEF tient une permanence d'information et d'orientation pour les demandeurs d'emploi et les personnes en activité, travaillant de gré à gré dans le secteur de l'aide à la personne. Rapidement ce nouveau service a intéressé un grand nombre de personnes. Le dispositif a ainsi été complété en 2013 par des informations collectives, un centre de ressources, des évènements et un partenariat avec les centres de formation.



- » La Maison de l'Emploi et de la Formation se situe au 39, rue de l'Estérel au Mans.

### 3 Rénovation urbaine

Dans le cadre de conventions de rénovation urbaine contractualisées avec l'**Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU)**, Le Mans Métropole accompagne l'élaboration de projets sur les Villes du Mans et d'Allonnes par la définition de schémas d'aménagement, le traitement des espaces publics et l'amélioration des espaces de proximité des immeubles d'habitation. Par ailleurs, Le Mans Métropole mène d'autres projets hors conventions ANRU dans les quartiers d'habitat social.

### 4 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Le Mans Métropole a lancé en septembre 2012 une **OPAH sur le quartier Nationale Gares**. Celle-ci a pour objectif sur 3 ans d'inciter les propriétaires bailleurs et occupants à réaliser des travaux :

- de mise aux normes,
- d'économies d'énergie,
- d'adaptation à la perte d'autonomie.

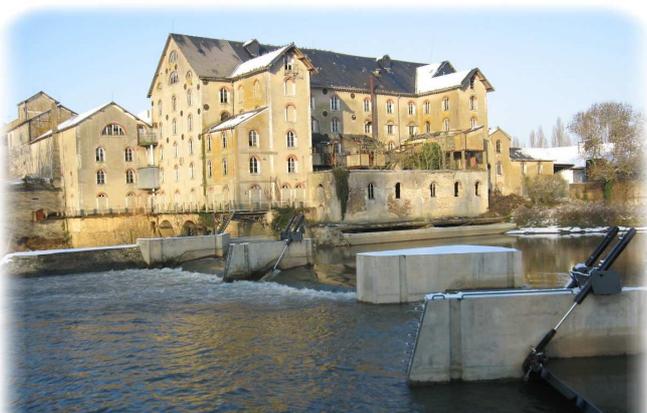
A l'issue de la première année d'animation de l'OPAH, 13 logements ont fait l'objet d'un dépôt de dossier de subvention pour des travaux. 5 concernent des propriétaires occupants à revenus modestes (4 pour des travaux d'amélioration énergétique et 1 pour des travaux d'adaptation à la perte d'autonomie). 8 concernent des logements locatifs privés dégradés, qui vont être complètement réhabilités en vue de leur location à loyer maîtrisé.

### 5 Lutte contre les inondations

Depuis 2001, Le Mans Métropole s'est attaché à mettre en œuvre des **aménagements** améliorant la situation des populations exposées au risque inondation (vannes de fermeture et clapets anti-retour sur les réseaux, amélioration des écoulements, protection des quartiers,...). La mise en place de ces aménagements est en voie d'achèvement, avec les travaux de protection du quartier Crétois sur les bords de l'Huisne au Mans. Ces travaux réduisent le risque d'inondation mais ne le suppriment pas. Une sensibilisation des habitants concernés doit permettre d'entretenir la vigilance : affichages, plaquettes d'information, réunions publiques...

Le Mans Métropole participe également financièrement aux **travaux sur les barrages** effectués par le Conseil Général. L'intervention sur 4 barrages : Saint Georges, Chaoué, Spay sur la Sarthe et Gué de Maulny sur l'Huisne consistaient à la transformation des seuils fixes en seuils mobiles, permettant ainsi un effacement en période de crues. L'ensemble des aménagements réalisés depuis une dizaine d'années a montré son intérêt lors de la montée des eaux de la Sarthe durant l'hiver 2012.

- » La protection des quartiers Australie-Heuzé est constituée d'une alternance de palplanches, digues végétalisées et murets s'intégrant dans l'espace disponible. Ce projet a également été l'occasion de reconquérir les bords de la Sarthe en rive gauche, en y créant un cheminement piétonnier.



- » Barrage Saint Georges sur la Sarthe disposant d'un seuil mobile en cas de crue

# Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

## 1 Développement urbain

Les nouvelles opérations de développement urbain sont conduites sur une **démarche dite AEU, Approche Environnementale de l'Urbanisme**. Le Mans Métropole a proposé aux communes d'organiser ces Eco-quartiers autour de 7 grands thèmes :

- **Forme urbaine** : prise en compte des spécificités urbaines et paysagères ; diminution de la consommation d'espaces naturels
- **Energie** : choix de formes urbaines et d'architectures économes en énergie ; intégration d'énergies renouvelables et locales
- **Déplacements** : développement des transports en commun et des déplacements doux ; limitation de l'impact de la voiture et des motifs de déplacements automobiles
- **Eau** : économie de la ressource en eau, prévention des inondations et des pollutions
- **Déchets** : encouragement à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets
- **Communication, suivi et accompagnement** : sensibilisation des habitants, accompagnement à la mise en œuvre des projets de construction, contrôle des performances attendues
- **Coûts et évaluation** : analyse des coûts globaux de l'aménagement ; analyse des coûts et avantages de la construction.

8 communes ont délibéré pour l'intégration de ces orientations dans leurs nouveaux projets :

| Commune              | Date de la délibération |
|----------------------|-------------------------|
| Le Mans              | 18 septembre 2008       |
| Yvré l'Évêque        | 21 avril 2009           |
| Sargé-Lès-Le Mans    | 15 juin 2009            |
| Mulsanne             | 1er juillet 2009        |
| Arnage               | 30 septembre 2009       |
| La Chapelle St Aubin | 30 septembre 2009       |
| Rouillon             | 2 octobre 2009          |
| Allonnes             | 30 mars 2010            |

Sur Le Mans Métropole, des ZAC d'habitat sont déjà engagées dans cette démarche :

- La Bussonnière sur Allonnes,
- Halle de Brou sur Yvré l'Évêque,
- Ribay-Pavillon, La Cartoucherie, Rougemonts, Fontaines et Fouillet sur Le Mans.

C'est également le cas pour le projet de renouvellement urbain sur l'ancien hôpital Etoc Demazy avec l'opération Novaxud.

- » Vue aérienne du centre d'affaires Novaxis et du site du projet Novaxud



## 2 L'Arche de la nature

Depuis 1998, l'Arche de la nature s'inscrit dans une démarche de **protection de la biodiversité**. La ferme de La Prairie accueille de nombreuses races locales à faible effectif et contribue ainsi à des programmes nationaux de conservation. C'est notamment le cas avec la chèvre des Fossés et la poule Le Mans. Les aménagements sur l'Huisne, l'entretien de la prairie humide ou de l'espace forestier permettent de créer des habitats favorables au développement de la biodiversité.

L'Arche de la nature, en tant qu'outil de **sensibilisation**, accueille 500 000 visiteurs annuels dont 10 000 scolaires. Trois pôles de découverte sont proposés : le pôle Bocage (sa ferme, son jardin potager et ses vergers conservatoires), le pôle Eau (sa maison de l'eau et l'Huisne) et le pôle Forêt avec la réserve naturelle et l'inauguration de la maison de la forêt en juin 2013. Ce nouveau site permet au promeneur de devenir « acteur de sa découverte » grâce à des ateliers ludiques et interactifs.

Au travers de ces trois pôles, il s'agit de faire découvrir au public la richesse d'une biodiversité préservée : l'écosystème forestier local, sa faune et sa flore, les poissons de nos rivières, les légumes oubliés, la diversité des espèces de pommes, les oiseaux habitants la prairie humide, une sélection de 32 arbres remarquables...



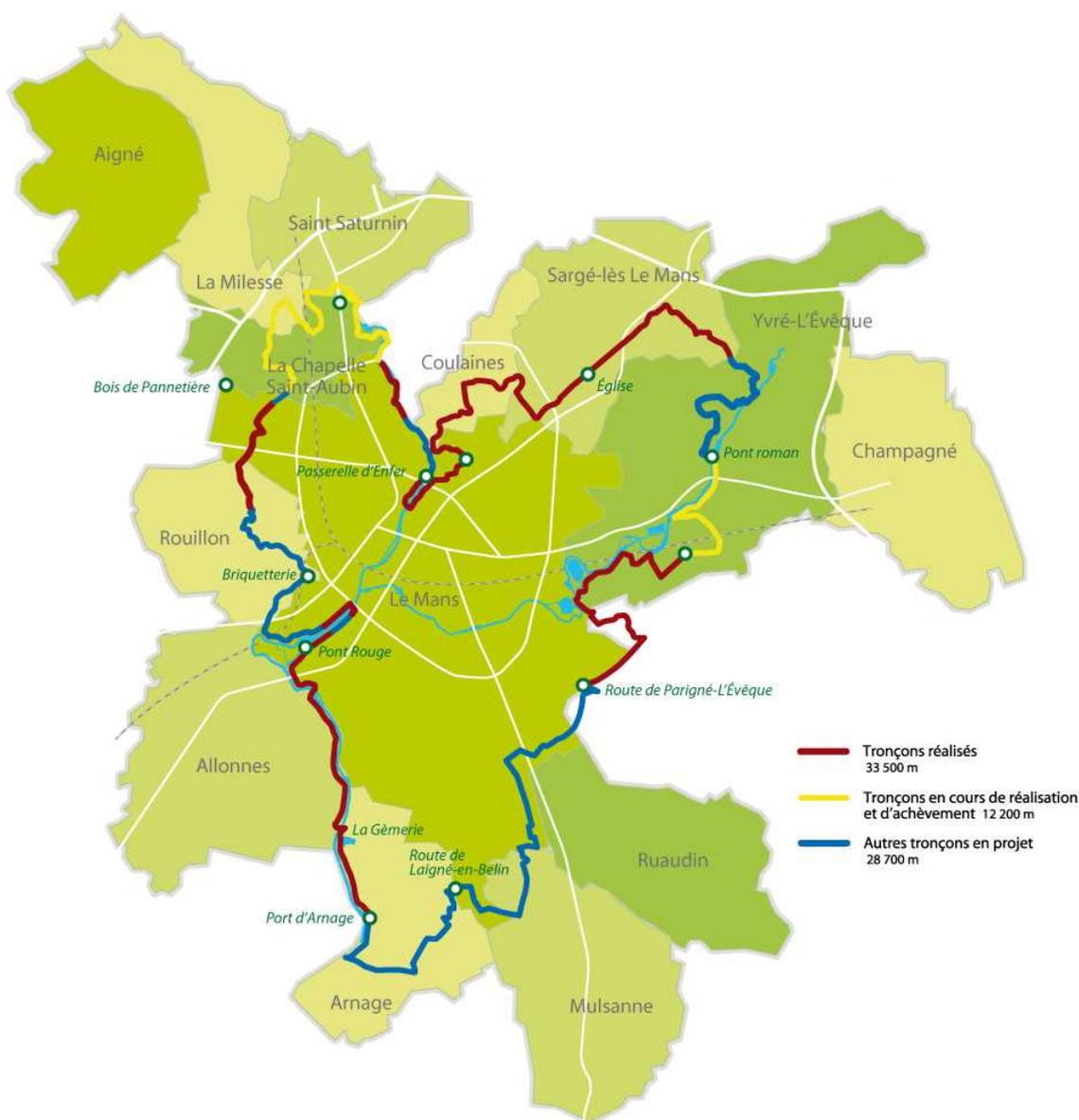
- » En haut : rucher de la ferme de La Prairie
- » A gauche : décor à l'intérieur de la maison de la forêt
- » A droite : chèvres des fossés à la ferme de La Prairie



### 3 Le Boulevard nature

Le projet de Boulevard nature est une **voie verte de 72 km** dédiée aux circulations douces entre ville et campagne. Il permettra à terme de faire le tour de l'agglomération mancelle. Il est associé à des Avenues nature qui le relient à plusieurs communes du Pays du Mans et aux terminus du Tramway.

34 km sont déjà ouverts au public et permettent de parcourir les communes de Le Mans Métropole. Une signalétique est en cours de réalisation, elle permettra de baliser le circuit et de mettre en valeur la faune, la flore et l'histoire des sites traversés.



### 4 Qualité de l'eau

La **Cellule anti-pollution** est un dispositif original de lutte contre le déversement de produits polluants dans le réseau d'assainissement, les rivières ou les voiries. Cette cellule intervient aussi bien de manière curative en posant des barrages ou des produits absorbants, que de manière préventive en réalisant un suivi des rejets liquides industriels. Elle a acquis un vrai rôle de conseil auprès des entreprises en intervenant en amont sur la mise place de nouveaux processus technologiques.

## 5 Lutte contre la pollution lumineuse

Le Mans Métropole a lancé en septembre 2011 un programme de gestion innovant et durable de l'éclairage public et de lutte contre la pollution lumineuse. Ce projet a été reconnu par la Commission européenne dans le cadre de l'appel à **projet « Life+ »**. Le montant total du programme sur 5 ans est de 5 millions d'euros et la Commission européenne apporte une subvention de 1,100 million d'euros.

Il vise à mettre en place un panel d'actions innovantes qui se décline autour de trois axes :

- La création d'outils de **suivi** et d'évaluation des données relatives à l'éclairage public,
- La mise en œuvre des procédés techniques de **modernisation** et de gestion de l'éclairage public,
- Le développement d'actions de **communication** et de diffusion en lien avec différents partenaires.

A mi-parcours du programme, l'essentiel de l'éclairage festif a été renouvelé avec des décors à LED. Sur l'éclairage public, 2 200 lanternes ont été remplacées par du matériel économe et performant. Une expérimentation d'abaissement de puissance est en cours sur 500 lanternes. Elle permet, sans éteindre complètement l'éclairage des rues, de diminuer l'intensité de la lumière de 22h30 à 6h30. Sur la seconde ligne de tramway, une expérimentation de « télégestion » de l'éclairage doit permettre de piloter au plus juste l'éclairage.

Les résultats quantitatifs attendus au terme 5 ans du programme sont les suivants :

- Une réduction des consommations énergétiques de l'éclairage public de Le Mans Métropole de l'ordre de 40% pour les secteurs concernés,
- Une diminution de la pollution lumineuse en maîtrisant les spectres d'émission des points lumineux,
- La réduction de l'empreinte écologique de Le Mans Métropole. L'éclairage public sur le territoire de Le Mans Métropole correspond à une consommation estimée de 15 532 914 KWh/an soit 1708 tonnes de CO<sub>2</sub>/an. L'objectif est de diminuer de manière significative l'empreinte carbone directe de l'agglomération.

Une **Charte de sobriété lumineuse et de protection du ciel et de l'environnement nocturnes** a été adoptée par délibération en juillet 2012. Elle sera signée, en même temps que celle de la Ville du Mans, avec l'Association pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), Sarthe Nature Environnement, le collectif Vers Luisants et le Club d'astronomie. Cette charte sera intégrée dans les cahiers des charges des travaux de construction et d'aménagement menés par Le Mans Métropole. L'objectif est de veiller à ce que les points lumineux installés éclairent juste ce qui doit l'être et ne constituent pas une gêne pour les riverains, la faune, la flore ou l'observation du ciel.

- » Photo aérienne nocturne d'une partie de l'agglomération mancelle mettant en évidence la pollution lumineuse de l'éclairage extérieur

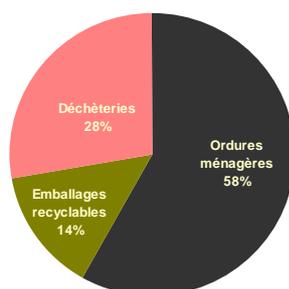


# Développement de modes de production et de consommation responsables

## 1 Recyclage et réduction des déchets

La **collecte sélective** permet le recyclage annuel de 14 000 tonnes de verre, bouteilles en plastique, briques alimentaires, papier et carton d'emballages soit 77 kg par habitant et par an. En 2012, pour simplifier le geste de tri des habitants, les consignes de tri ont été simplifiées et étendues. L'ensemble des emballages et des papiers est collecté en mélange avec, comme nouveauté, les emballages métalliques. Le verre est désormais collecté en apport volontaire.

2012  
97 700 tonnes de déchets ménagers



Pour aller plus loin, Le Mans Métropole s'est engagée en 2011 dans un **Programme Local de prévention des déchets** qui doit aboutir en 2016 à une réduction de 7% du total des déchets ménagers, soit de 28 kg par habitant.

Ce programme s'appuie sur un large partenariat et des moyens dédiés pour proposer aux habitants des solutions accessibles de réduction des déchets. On peut citer à titre d'exemple :

- animations en supermarché pour comparer le poids des emballages et le coût des produits entre un caddie « mini déchets » et un caddie « maxi déchets »,
- distribution des « STOP PUB »,
- promotion du réemploi et du don, avec les entreprises d'insertion et des associations locales,
- programme d'ateliers pratiques : ateliers culinaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire, fabrication de meubles en carton, fabrication de produits d'entretien... Ces animations sont gratuites et ouvertes à tous les habitants
- sensibilisation au compostage domestique des déchets alimentaires et déchets verts du jardin sous différentes formes : mise à disposition de composteurs individuels et lombricomposteurs.

Deux ans après le lancement du programme local de prévention des déchets, cette sensibilisation commence à porter ses fruits : ce sont déjà 10 kg par an et par habitant de déchets évités.



## 2 Soutien actif aux filières de demain

Le Mans Métropole soutient la diversification et la mutation de son tissu économique vers les enjeux de demain :

- Via « Le Mans Wind Cluster », Le Mans Développement soutient la **filière éolienne** en favorisant les échanges, partenariats et opportunités entre les trois pôles locaux :
  - Le pôle formation, porté par le GRETA, titulaire d'une certification reconnue sur le plan international (BZEE),
  - Le pôle Recherche & Développement, avec le laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM), le Centre de Transfert de Technologie du Mans (CTTM), l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs du Mans (ENSIM) et l'Institut Supérieur des Matériaux du Mans (ISMANS),
  - Le pôle entreprises, constitué de sociétés locales spécialisées dans la maintenance et la réparation des éoliennes.
- Via le projet de **ferme solaire** sur la commune d'Allonnes, la zone d'activités Le Monné accueillera un champ de panneaux photovoltaïques. L'installation comprendra dans un premier temps 10 000 panneaux solaires pour une production annuelle de 9 000 Mégawattheure (consommation électrique de 3 500 foyers). Dans un deuxième temps, une extension pourra être réalisée sur 6 hectares.
- Via le projet de **méthanisation** des déchets de l'agro-alimentaire pour une production de bio méthane. Ce projet présente l'intérêt d'offrir une énergie renouvelable en circuit court : valorisation de déchets produits à moins de 30 km et injection directe dans le réseau de gaz naturel. La production attendue représente la consommation annuelle d'environ 30 bus urbains au GNV.



- » Formation professionnelle en maintenance de parc éolien au lycée Claude-Chappe à Arnage

# Outils de gouvernance de la démarche de développement durable

## 1 Vice-présidence au développement durable

Depuis deux mandats, le développement durable fait l'objet d'une vice-présidence et dispose d'une cellule technique.

## 2 Semaine du développement durable

En s'appuyant sur un large partenariat, Le Mans Métropole propose chaque année des animations grand public lors de la « Semaine nationale du développement durable ».

Les différentes Semaines ont permis d'aborder les thèmes de la ville durable, de l'habitat, de l'emploi, de l'insertion, des déplacements, de la réduction des déchets et du climat au travers de visites, d'ateliers pratiques, de conférences, d'expositions et de ciné/débats.

## 3 Réseau élus/techniciens des communes sur le développement durable

Depuis 2008, le Mans Métropole anime un réseau d'échange entre les élus et les techniciens des communes de son territoire. L'objectif est d'informer les communes des projets développement durable portés par les uns et les autres et d'échanger sur les pratiques. En 2013, ce groupe a intégré les représentants des 5 nouvelles communes adhérentes à Le Mans Métropole.

## 4 Elaboration du Plan climat énergie Le Mans Métropole/ Ville du Mans

Le Mans Métropole et la Ville du Mans écrivent conjointement leur Plan climat énergie. Un diagnostic des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre a été établi au moyen d'un Bilan carbone. Il a permis de déterminer 4 axes prioritaires :

- Les déplacements et transports
- Les bâtiments et aménagements
- La consommation responsable et la réduction des déchets
- La communication et la mobilisation des acteurs

Sur la base des résultats de cette étude, les élus et les services ont proposé des pistes pour l'élaboration d'un plan d'action. Celui-ci sera soumis au vote des élus en fin d'année 2013. L'élaboration de ce programme d'actions est coordonnée avec le Plan Climat Energie Territorial mené à l'échelle du Pays du Mans. Il intègre et s'enrichit des autres politiques publiques : le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Prévention des Déchets et le Programme « Life+ » sur l'éclairage public.

Les Semaines du Développement Durable 2013 ont été l'occasion de partager ces réflexions avec les Conseils de quartiers de la Ville du Mans. Les habitants se sont également vu proposer des actions concrètes pour agir au quotidien sur la maîtrise des consommations d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre.

# Partie 2

## Vers une collectivité plus exemplaire et plus responsable

Les principales actions conduites au titre  
de la gestion du patrimoine  
et du fonctionnement interne

# Contribution à la lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère

## 1 Efficacité énergétique

Les prévisions d'évolution du coût de l'énergie de l'ordre de 7 à 8% par an conduiraient à un doublement de notre facture en 2020 si nous n'améliorions pas l'efficacité énergétique de l'éclairage public, de nos bâtiments et de nos déplacements. En 2012, l'ensemble des consommations d'énergie a représenté un montant de 4,6 millions d'euros.

- Eclairage public et feux tricolores

2012 : coût de 2,4 millions d'euros pour 18,3 millions de kWh.

Le Programme « Life+ » sur l'éclairage public (voir page XV) prévoit à l'échéance du programme une baisse de 40% des consommations d'énergie dans les secteurs concernés.

- Bâtiments communautaires

2012 : coût de 700 000 euros pour 7,4 millions de kWh. Malgré la baisse générale des consommations d'électricité, de gaz et de chauffage urbain, la facture 2012 a progressé de 3%.

|                           | 2012          | Progression 2011-2012 |
|---------------------------|---------------|-----------------------|
| Electricité               | 3 300 000 kWh | - 3,5%                |
| Gaz                       | 1 000 000 kWh | -14%                  |
| Chauffage urbain          | 3 100 000 kWh | -7%                   |
| Facture énergie bâtiments | 700 000 euros | + 3%                  |

La Maison de la forêt, inaugurée en juin 2013 sur le domaine de l'Arche de la Nature, est le premier Bâtiment Basse Consommation (BBC) du patrimoine communautaire. L'objectif est atteint grâce à une isolation renforcée et une ventilation double flux récupérant les calories de l'air sortant pour réchauffer l'air entrant.

- Véhicules

2012 : coût de 1,5 million d'euros pour 840 000 litres de carburant et 450 véhicules.



- » La Maison de la forêt inaugurée en juin 2013 est le premier Bâtiment Basse Consommation (BBC) du parc immobilier de Le Mans Métropole

## 2 Production d'énergie par l'usine d'incinération des ordures ménagères

L'usine d'incinération de la Chauvinière est équipée d'une cogénération (valorisation thermique et électrique) avec un rendement global supérieur à 60%.

La production de chaleur renouvelable alimente les besoins du process d'incinération et un réseau de chauffage urbain à hauteur de 50% de ses besoins. Ce réseau dessert :

- tous les logements de la ZUP de la ville d'Allonnes,
- le centre hospitalier spécialisé et l'unité de gériatrie d'Allonnes,
- la piscine, le collège Le Marin et le boulodrome d'Allonnes,
- le complexe de la Chauvinière.

L'électricité produite est vendue à EDF et sert également les besoins du process.

Les bonnes performances énergétiques (électricité et chaleur) de ce dispositif permettent de bénéficier d'un taux de Taxe Générale sur les Activités Polluantes réduit (4 €/tonne entrante d'ordures ménagères au lieu de 6,40 €/tonne). Il s'agit ainsi plus d'une valorisation des déchets que d'un simple traitement.

## 3 Certificats d'Economie d'Energie (CEE)

Depuis 2009, le Mans Métropole valorise ses Certificats d'Economie d'Energie en les revendant auprès d'un fournisseur d'énergie. Cette opération a permis de récupérer 66 000 € sur les investissements d'efficacité énergétique (changements de chaudières, isolation des bâtiments et renouvellement des équipements de l'usine des eaux).



- » La vente des certificats d'économie d'énergie liés aux travaux de modernisation de l'usine des eaux ont apporté en 2012 une recette de 53 000 euros.

## 4 Déplacement des agents en transports en commun

Le Mans Métropole encourage ses agents à se déplacer en transport en commun. Pour les déplacements domicile-travail la collectivité participe à hauteur de 70% du coût mensuel d'un abonnement aux transports en commun ou d'une location de vélo SETRAM. Pour les déplacements professionnels, des cartes d'accès sont mises à disposition des services pour limiter les déplacements en voitures individuelles.

## 1 Insertion sociale

Des **clauses d'insertion sociale** sont progressivement introduites dans les appels d'offres des marchés publics. Elles permettent d'imposer à l'entreprise attributaire un pourcentage d'heures travaillées en insertion (de l'ordre de 5 à 10%). Cette pratique a d'abord été testée sur les chantiers de construction puis d'entretien des bâtiments. Une délibération en date du 28 juin 2012 ouvre l'introduction de clauses d'insertion sociale à tous les marchés où elles sont pertinentes. Après le service Architecture patrimoine bâti, de nouveaux services travaillent à l'intégration de clauses sociales :

- L'aménagement urbain
- La propreté et le parc auto
- L'eau et l'assainissement
- La voirie –circulation –éclairage public

L'identification des marchés et des lots les plus appropriés est fait en lien avec la Maison de l'Emploi et de la Formation qui accompagne également les services dans le contrôle de la bonne exécution de la clause d'insertion sociale. Ce dispositif a déjà permis de proposer 12 000 heures d'insertion sur Le Mans Métropole. Dans le cadre des travaux de la 2<sup>nd</sup>e ligne de tramway, 13 000 heures sont prévues.



**L'Arche de la nature fait appel à 3 structures d'insertion** pour l'entretien et l'animation de son site. L'association Passerelle hébergée à l'Arche de la nature intervient pour l'entretien d'espaces naturels. L'Estaminet propose une buvette à la Ferme de La Prairie et à la Maison de la forêt. Vel-Nature, installé à la Maison de l'Eau, loue des vélos et des canoës.

| 9 MARCHÉS LE MANS METROPOLE 2012               | Heures d'insertion |
|--|--------------------|
| TRAVAUX ANRU (6 marchés)                       | 5 406              |
| TRAM 2   | 608                |
| AMENAGEMENT DES ABORDS DU COLLEGE TOLSTOÏ      | 541                |
| NETTOYAGE DES QUARTIERS DE LA VILLE D'ALLONNES | 3 622              |

## 2 Handicap

Le Mans Métropole compte 8,24% de travailleurs handicapés ou assimilés dans son effectif. Cet engagement va au delà de l'obligation réglementaire qui est de 6%.



## 3 Prévention des risques professionnels

La prévention des risques professionnels est confiée à un service dédié commun à la Ville du Mans et Le Mans Métropole. Ce service analyse les postes de travail et effectue des recommandations. Il informe et forme les agents aux consignes de sécurité et contrôle les locaux et équipements de travail. Cette mission est suivie par le Comité d'hygiène et de sécurité. Celui-ci, particulièrement actif, s'est réuni 10 fois en 2012.

Le nombre d'accidents ayant entraîné des arrêts de travail a connu une baisse en 2012, mais leur gravité a été plus importante :

- 238 accidents ayant entraîné des jours d'arrêt,
- 6 991 jours d'arrêt induits par des accidents.



# Développement de modes de production et de consommation responsables

## 1 Commerce équitable

Lors du lancement du marché pour les **vêtements de travail**, le critère éco-responsable a été introduit. Après un test concluant auprès de plusieurs équipes, l'achat des tenues haute visibilité ainsi que celui des tee-shirts coton se fait désormais complètement en tissu issu du commerce équitable ou de la filière biologique.

Les boissons chaudes proposées dans les **distributeurs de boissons** installés dans les locaux de la collectivité sont toutes issues du commerce équitable (410 000 boissons distribuées en 2012).

Pour les **services de restauration** sur l'Arche de la nature, le chantier d'insertion L'Estaminet s'engage à ne proposer que des produits locaux et des produits issus du commerce équitable.

## 2 Réduction des déchets

Le Programme Local de Prévention des Déchets signé par Le Mans Métropole avec l'ADEME vise également à la réduction de la quantité et de la nocivité des déchets produits en interne. Plusieurs initiatives des services permettent de réduire la quantité et la dangerosité des déchets.

- C'est le cas du papier et des cartouches d'encre avec la **réduction des imprimantes** jets d'encre individuelles. Disposer d'une imprimante sur son bureau incite à imprimer « par automatisme ». Des imprimantes collectives les remplacent progressivement et elles sont programmées par défaut en recto/verso.
- La **dématérialisation** progresse pour le règlement des factures, la communication interne, les marchés publics...
- Pour les **vêtements de travail**, l'objectif est de privilégier la qualité sur la quantité. Ainsi, il n'y a pas de dotation annuelle forfaitaire pour éviter les gaspillages. Au retour du lavage, les vêtements sont réparés si nécessaire par une couturière (3 400 vêtements remis en état en 2012), ce qui permet de prolonger leur durée de vie. Les vêtements usagés sont remis à Ecotextile pour la fabrication d'un isolant pour le secteur automobile. En 2012, le service a trié 2 tonnes de vêtements usagés et 600 kg de chaussures.
- Les 53 **distributeurs de boissons** de la collectivité sont équipés d'une option « sans gobelet » pour permettre de présenter sa propre tasse et d'éviter les gobelets jetables. 410 000 boissons sont consommées par an.
- En 2012, lors de la Semaine du développement durable, un **séminaire sur la prévention des déchets** a réuni élus et techniciens pendant une demi-journée.



### 3 Clauses environnementales

- Réduction des polluants : les services intègrent progressivement l'achat d'huiles végétales plutôt que minérales pour l'entretien du matériel, choisissent des produits d'entretien et de nettoyage moins nocifs, des encres végétales plutôt que chimiques ainsi que des engrais organiques.
- Réduction des distances de transport : les services privilégient par exemple l'utilisation de bois locaux plutôt qu'exotiques ou de bois issus des forêts de l'Arche de la nature.
- Utilisation de matériaux recyclés : dans le cadre des travaux de voirie, d'adduction d'eau et d'assainissement, les cahiers des charges incitent les entreprises à mettre en œuvre des granulas recyclés et à utiliser des mâchefers (résidus de l'incinération des déchets ménagers).

### 4 Adhésion et participation au Réseau Grand Ouest commande publique et développement durable (RGO)

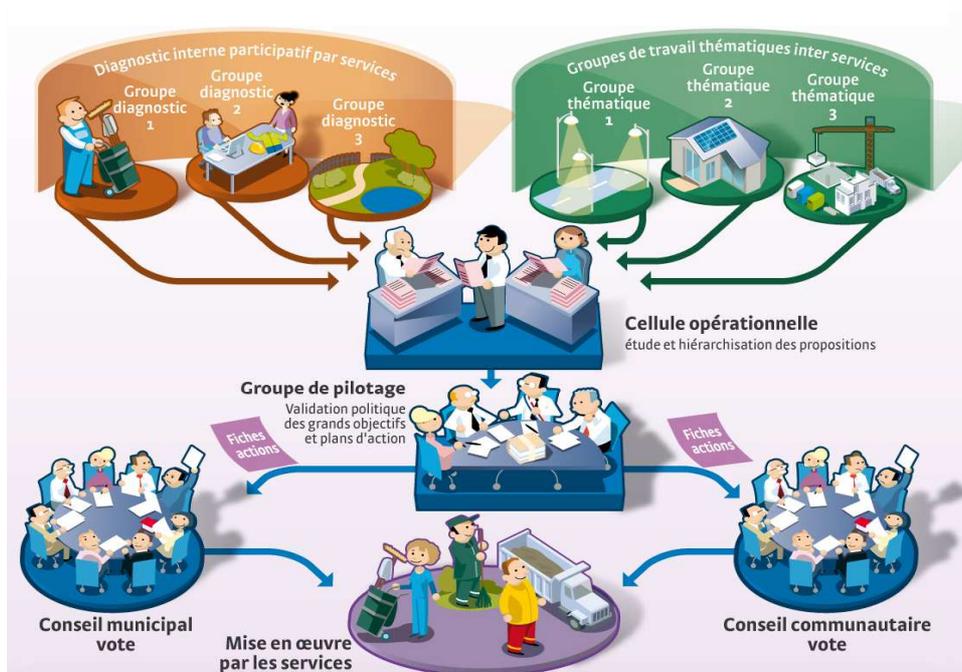
- La Ville du Mans et Le Mans Métropole ont été à l'origine de la création de cette association avec d'autres villes du grand ouest. Le RGO anime un réseau de 96 collectivités qui échangent leurs bonnes pratiques.
- Les groupes de travail élaborent des recommandations par thématique d'achat. La Ville du Mans et Le Mans Métropole ont participé en 2012 aux travaux du groupe «Textile» et à la rédaction d'un document de synthèse sur les règles et recommandations applicables aux achats de textile éthique et biologique.



# Modalités d'élaboration de la démarche de développement durable

## 1 Groupe de pilotage Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et Conseil communautaire

- Le suivi des travaux de l'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle est effectué par un Groupe de pilotage commun à la Ville du Mans et Le Mans Métropole. Il est composé d'élus représentant l'ensemble des communes et l'ensemble des composantes politiques du Conseil municipal du Mans. Il prépare les décisions soumises au Conseil communautaire.
- En 2013, ce groupe a intégré les représentants des 5 nouvelles communes adhérentes à Le Mans Métropole.
- Le Conseil communautaire intervient aux étapes clés pour lancer et valider la démarche.



## 2 Cellule opérationnelle de l'Agenda pour le 21<sup>ème</sup> siècle et services

- La Cellule opérationnelle est composée de l' élu en charge du développement durable, du directeur de l'environnement et de la chargée de mission au développement durable. La cellule opérationnelle peut être élargie aux services concernés pour enrichir ses travaux.
- Les services sont sollicités pour le recueil des données : diagnostic participatif de la prise en compte du développement durable par les services (2011) et Bilan carbone (2012). Les services participent également à l'élaboration des propositions et au suivi de la démarche. 3 groupes de travail thématiques ont élaboré les propositions d'actions qui seront inscrites au Plan Climat énergie.